Arrêté 2024/5



Portant autorisation de stationnement de taxi

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,

Vu le code de la route.

Vu le code des transports,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2010 réglementant les activités de chauffeur et d'exploitant de taxi,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mars 2016, modifiant l'arrêté préfectoral du 08 juillet 2010,

Vu l'arrêté municipal n°235 bis en date du 22/04/2009, portant autorisant de stationnement taxi, portant le numéro 2 sur le territoire de la commune de Le Cateau Cambrésis,

Vu l'utilisation pleine et effective de cette autorisant pendant une durée de 15 ans, dans un premier temps en exploitation directe jusqu'au 22/09/2014 puis sous contrat de location gérance depuis et jusqu'à ce jour,

Vu le contrat de location gérance au profit de Monsieur Jérémy JOUNIAUX, exploitant la dites ADS depuis le 07/09/2020.

Vu l'acte de cession, rédigé et signé sous seing privé, de l'ADS n°2 évoquée au profit de son exploitant actuel : Monsieur Jeremy JOUNIAUX, en date du 15/05/2024,

Vu l'antériorité de l'exploitation par l'acquéreur,

ARRETE

Article 1:

L'autorisation de stationnement n°2 de la Commune de Le Cateau Cambrésis est attribuée à Monsieur Jérémy JOUNIAUX, résidant 8 rue des verreries, 59610 Fourmies et est donc autorisé à mettre en service un véhicule immatriculé EB-644-RT à usage de taxi.

Article 2:

Cette autorisation, de catégorie B, avait précédemment été exploité de manière pleine et effective pendant une durée excédant 15 ans et disposait donc de la faculté de présenter à titre onéreux un successeur.

Article 3:

Cette autorisation est délivrée à titre onéreux et aura donc la faculté d'être céder à titre onéreux après une période d'exploitation pleine et effective de 5 ans.

Article 4:

Monsieur le Président de la CA2C est chargé de l'exécution de présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai et à Monsieur le Préfet du Nord.

Acte certifié exécutoire

Transmission en Sous-Préfecture le 24/05/2024 Publication le 24/05/2024

Vu, Le Président - Serge SIMEON

Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 24/05/2024

Le Président,

Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS

Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2024_5
Objet:	Arrêté 2024/3 portant autorisation de stationnement
	de taxi
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	8.7 - Transports
Identifiant unique:	059-200030633-20240524-A2024_5-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	875 o
Nom métier : 059-200030633-20240524-A2024_5-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	134.2 Ko
Nom original : A2024.5.pdf		
Nom métier :		
00 AD 050 200020622 20040504 A2004 5 AD 4 4 4 15		

99_AR-059-200030633-20240524-A2024_5-AR-1-1_1.pdf **Cycle de vie de la transaction :**

Etat	Date	Message
Posté	24 mai 2024 à 14h06min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 mai 2024 à 14h06min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 mai 2024 à 14h06min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 mai 2024 à 14h06min05s	Reçu par le MI le 2024-05-24